



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit

Question écrite n° 76707

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur les discriminations dont sont victimes les personnes âgées. Il souhaite savoir si les critères de refus d'un crédit à la consommation gratuit à une personne âgée doivent nécessairement lui être communiqués et si le seul critère de l'âge constitue une discrimination.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76707

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Aînés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4363

Question retirée le : 4 mai 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)